



CONSEIL SPECIALISE PPAM

Séance du 1er Mars 2016

**NOTE DE PRESENTATION DES DISPOSITIFS D'AIDE POUR LES
INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DES PPAM**

1. Projets de décision d'aide de FranceAgriMer en faveur d'investissements réalisés pour la production de PPAM

Contexte

Cette décision remplace la décision MEP-VOLX-2014-23 du 25 mars 2014 dont les bases juridiques n'étaient plus valides au 1^{er} janvier 2016.

La mesure s'appuie sur le nouveau régime d'exemption SA 39618 (2014N) du 19 février 2015 relative aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire.

Rappel de l'objet

Elle apporte un soutien financier aux petites et moyennes entreprises exerçant une activité agricole dans le secteur des PPAM et souhaitant investir dans le cadre d'un projet de développement et de modernisation de son exploitation. Ce projet repose sur les objectifs suivants :

- renforcer l'insertion économique de l'exploitation en favorisant des engagements commerciaux durables et en améliorant les coûts de production ;
- s'adapter aux évolutions de la demande, notamment en matière d'amélioration de la qualité des produits ;
- contribuer à l'amélioration des conditions de production et en favorisant ainsi l'attractivité ;
- diminuer la pénibilité du travail.

Principales modifications de la décision par rapport à la précédente

- Suppression de la procédure d'appel à candidature uniforme sur tout le territoire, permettant d'articuler les moyens de FAM avec ceux des Régions ainsi que le guichet unique instructeur de l'ensemble des dossiers FAM et région.
- Suppression des projets collectifs (dits « projets groupés ») portés par au minimum trois exploitations autres que les CUMA
- Suppression de l'annexe 1 – « dépenses prioritaires »
- Priorisation des projets en fonction de critères :
 - Cofinancements FEADER, Région ;
 - Appartenance à un GIEE ;
 - Demandes de matériels utilisés en commun dans le cadre d'une CUMA ;
 - Demandes d'investissements permettant la création de nouveaux ateliers.
- La date de dépôt du dossier remplace la date d'autorisation d'engagement.

Les taux de financement sont conservés.

2. Projets de décision d'aide de FranceAgriMer en faveur d'investissements réalisés pour la transformation des PPAM

Contexte

Cette décision remplace la décision MEP-VOLX-2014-23 du 25 mars 2014 dont la validité était limitée à l'année 2015.

Rappel de l'objet

Elle apporte un soutien financier aux petites et moyennes entreprises exerçant une activité agricole dans le secteur des PPAM et souhaitant :

- soit investir dans la première transformation des PPAM dans le cadre d'un projet stratégique reposant sur les objectifs suivants :

- renforcer l'insertion économique de l'entreprise en favorisant des engagements commerciaux durables avec des producteurs de PPAM en France métropolitaine ;
- contribuer à une meilleure adaptation aux évolutions de la demande notamment en améliorant la qualité des produits ;
- renforcer la triple performance de l'entreprise : performance économique (compétitivité), performance environnementale (impact sur les milieux et l'énergie) et performance sociale (conditions de travail).

- soit réaliser des études de faisabilité technique ou des services de conseils selon un projet stratégique de développement ou d'innovation.

Principales modifications de la décision par rapport à la précédente

- La date de dépôt du dossier est devenu une décision annuelle (au 1^{er} mai de chaque année) ;
- Les demandes mobilisant d'autres financements publics sont devenues prioritaires.

Les taux de financement sont conservés.



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

CONSEIL SPECIALISE PPAM

Séance du 28 octobre 2015

INFORMATION SUR LES RESULTATS DES AAP

« AIDES AUX INVESTISSEMENTS »

La **reconduction** pour la quatrième année consécutive des mesures d'aides en faveur d'investissements spécifiques pour la production et la transformation de PPAM a permis en 2015 le financement de **32 projets**. Il faut rappeler que cette reconduction s'est faite dans un contexte budgétaire difficile

Ces aides ont été attribuées selon un dispositif faisant appel à **2 appels à projet** :

- **Investissements de Production PPAM (MEP/VOLX/2014-23)**

21 dossiers ont été déposés. **16** dossiers ont été retenus.

Les 5 dossiers non retenus étaient non éligibles au regard de la décision (montant des investissements inférieur à 2.500 €, achats de plantes, investissements non spécifiques à la culture de PPAM, dossiers incomplets).

Le montant total engagé s'élève à 91.406 €.

- **Investissements de transformation, études de faisabilité (MEP/VOLX/2015-02)**

19 dossiers ont été déposés. **16** dossiers ont été retenus.

Du fait de la modestie de l'enveloppe budgétaire au regard du montant important des investissements, la sélection des dossiers a été plus forte que dans les exercices antérieurs mais les taux ont pu être maintenus. Les exclusions concernent des investissements non spécifiques et des projets non arrivés à maturité. Le montant total engagé s'élève à 168.960 €.

En termes de **stratégie** des entreprises concernées, exploitations agricoles comprises, les projets peuvent se répartir selon la typologie suivante :

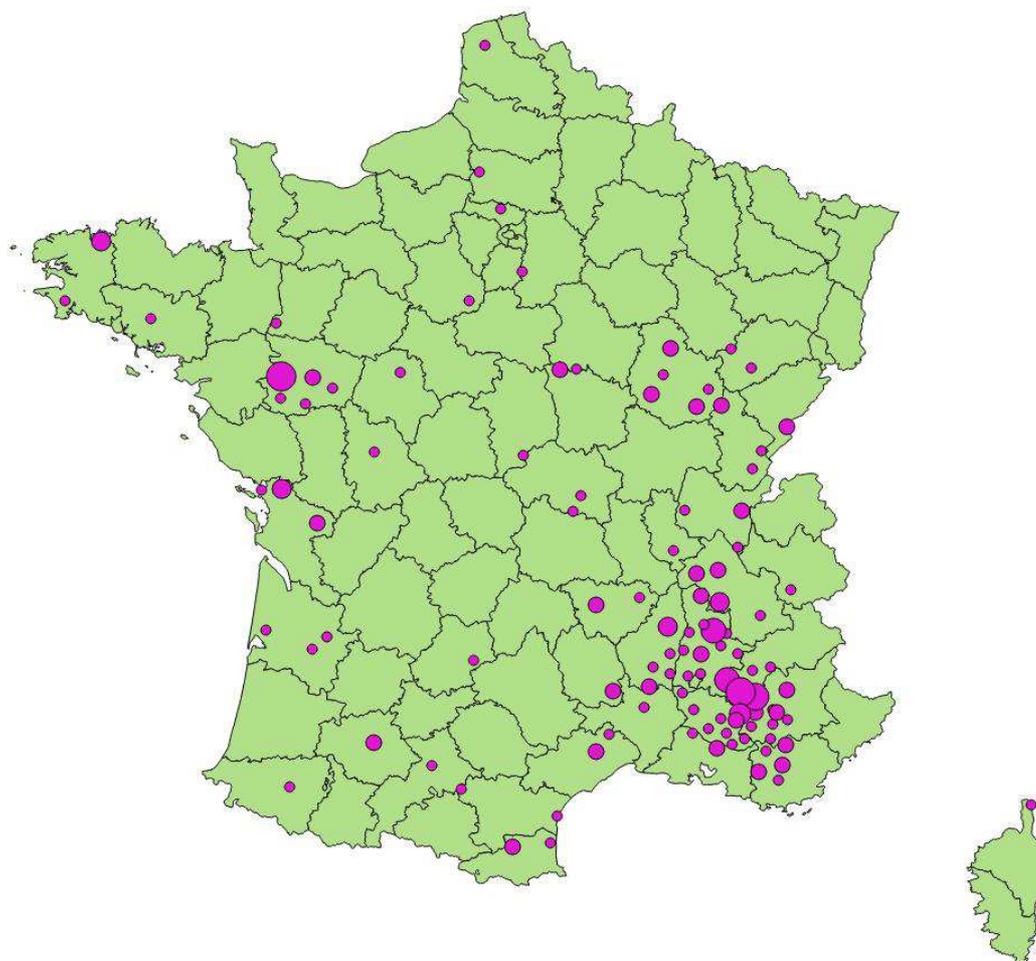
Catégorie	Montant	Nombre
Valorisation de proximité (vente directe)	36 857 €	10
Développement de la production	154 410 €	16
Modernisation – Innovation	61 223 €	4
Nouveaux débouchés	7 876 €	2

S'agissant de la **nature** des investissements, les dossiers se rapportant au **séchage**, soit création de séchoir ou adaptation de séchoir sont toujours aussi nombreux en 2015. Les demandes visent aussi bien des unités de séchage dont la production en PPAM n'est structurée que des petits ateliers de séchage de producteurs valorisant leur production en circuit court.

Il y a eu très peu de demandes pour la partie mécanisation.

Comme dans les années précédentes, la demande reste soutenue pour le poste **distillation** et principalement ceux liés aux économies d'énergie et aux impacts environnementaux des unités existantes.

Cette année, sept demandes ont été faites pour des petites **unités d'extraction** (eaux florales, huiles essentielles). Si ces investissements apparaissent modestes en valeur unitaire, leur fréquence illustre une certaine dynamique de la production de PPAM en bio avec des débouchés de la production en vente directe, qui concerne des produits à haute valeur ajoutée. Dans la plupart des cas, ces projets sont situés en zone défavorisée et 3 d'entre eux concernent des jeunes agriculteurs en installation en PPAM.



Répartition selon le code postal des bénéficiaires du nombre de dossiers retenus lors des appels à projets « aides aux investissements de production et de transformation de Plantes à parfum, aromatiques et médicinales » - Années 2012 à 2015

Pour la partie **autres transformations** des plantes aromatiques et médicinales, les demandes de matériels de type broyeur, coupe, presseur, tamisage ont été les plus fréquentes. Les entreprises aidées présentent un approvisionnement local.

Synthèse des projets financés depuis 2012

Année	Production		Transformation		Total	
	Nb dossier	Engagement	Nb dossier	Engagement	Nb dossier	Engagement
2012	30	208 700 €	19	136 800 €	49	345 500 €
2013	35	234 500 €	18	110 700 €	53	335 200 €
2014	26	140 200 €	15	189 500 €	41	329 700 €
2015	15	91 400 €	16	168 960 €	31	260 360 €
Total	106		68		174	1 270 760 €

Bilan par thème – Réalisations 2012-2013 - Engagements 2015 -2015

Thème	Rubrique	Nb dossiers	Total	Montant moyen	Montant Max	Montant Min
Mécanisation	Matériel lié à la production de plants	9	31 100 €	3 340 €	11 800 €	1 000 €
	Cultivateur/bineuse/autoguidage	18	57 600 €	3 200 €	10 100 €	1 040 €
	Récolte	22	154 900 €	7 000 €	15 000 €	1 024 €
	Trieurs	11	36 200 €	3 300 €	7 340 €	1 265 €
Total Mécanisation		60	279 800 €			
Séchage	Aménagement/adaptation	24	80 000 €	3 500 €	18 000 €	620 €
	Création séchoir	17	152 600 €	9 300 €	30 000 €	1 040 €
	Abords séchoir / Stockage	8	36 100 €	4 500 €	8 500 €	2 560 €
	Grappin	4	13 600 €	3 400 €	6 500 €	1 200 €
Total Séchage		53	282 300 €			
Stockage	Bâtiment	3	19 700 €	6 500 €	10 400 €	1 300 €
	Matériel	2	7 000 €	3 500 €	4 600 €	2 300 €
Total Stockage		5	26 700 €			
Distillation	Caissons	5	28 900 €	5 700 €	9 700 €	3 500 €
	Création d'unité	7	133 900 €	20 700 €	30 000 €	8 700 €
	Adaptation	9	85 900 €	9 300 €	17 000 €	3 900 €
	Économie d'énergie	7	78 900 €	6 800 €	11 000 €	4 500 €
	Diversification/alambic	7	34 400 €	4 900 €	8 700 €	686 €
Total Distillation		35	362 000 €			
Autres Transformation	Bâtiment	2	12 983 €			
	Matériels	17	153 100 €	9 000 €	23 000 €	1 300 €
Total Autres Transformation		19	166 083 €			
Total Études de faisabilité technique		5	31 900 €			
Total Général		177	1 148 783 €			

NB : Le nombre de dossier ne correspond pas forcément au nombre de projet aidé ; certains projets peuvent être sur plusieurs thèmes.

Nous noterons que depuis septembre, des producteurs ainsi que des entreprises nous questionnent sur la reconduction des deux mesures pour l'année 2016 pour des projets qui se rapportent aux récolteuses lavande de type « Espieur » (plusieurs demandes), de PPAM et sur les investissements pour les distilleries.